

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET DU 13 DÉCEMBRE 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** sur le budget 2018 du conseil municipal tenue le 13 décembre 2017 à **20 h**, dans la salle du conseil à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme tous les membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2017-12-388

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Adoption du Règlement 612-2017 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2018*
3. *Adoption des budgets « Activités de fonctionnement (AF) et Activités d'investissements (AI) 2018 »*
4. *Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI)*
5. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2017-12-389

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET DU 13 DÉCEMBRE 2017

2. **Adoption du Règlement 612-2017 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2018**

Considérant que l'avis de motion et le projet de règlement ont tous deux été présentés lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 4 décembre 2017;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant que copie du présent règlement a été mis à la disposition du public, dès le début de la séance dans un cartable à cet effet.

Considérant que le maire mentionne que ce règlement a pour objet le budget et la taxation 2018.

2017-12-390

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le *Règlement 612-2017 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2018*, comme ci au long rédigé.

Un document concernant les revenus et dépenses ainsi que les taux de taxation 2018 est disponible pour les gens présents dans l'assistance.

ADOPTÉE.

~~~~~

3. **Adoption des budgets « Activités de fonctionnement (AF) et Activités d'investissements (AI) 2018 »**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Esprit pourvoit à des dépenses au cours de l'année 2016, et que pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus déterminés non fonciers, il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget.

2017-12-391

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** les budgets *Activités de fonctionnement (AF) et Activités d'investissements (AI)* pour l'année 2018 tels que présentés.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

4. **Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI)**

Considérant que l'article 953.1 du *Code Municipal du Québec* prévoit que le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations;

Considérant qu'il s'agit d'un document de planification et d'intentions.

2017-12-392

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisation pour les années 2018, 2019 et 2020 tel que présenté.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET DU 13 DÉCEMBRE 2017

ADOPTÉE.

~~~~~

**5. Période de questions des contribuables**

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour.

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 24, l'ordre du jour est épuisé.

2017-12-393

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée*